

## **COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame DELATTRE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes DELATTRE Nadine - LOREGGIA Laurette – DUMONT Audrey – MOREAU Nathalie – ANSELIN Myriane - MM. MASSON Yannick - REMBLIER Stéphane– BRUNEAU Franck – LANGELLIER Guillaume – LATTANZIO Giuseppe – LE FOLL Stéphane – GARCIA Philippe – SAUDRY Cédric

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme KUPIECKI Isabelle

**ABSENT** : M. HUGER Dominique

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BRUNEAU Franck

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE et SIGNE à l'unanimité** le dernier compte-rendu (séance du 03 avril 2023)

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATION N°2023-06-01 Adhésion à la convention SIG**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté inter-préfectoral N°2022/DRCL/BLI/N°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM)

Vu la délibération N°2022-28 du comité syndical du SDESM du 06 avril 2022

Considérant que le SDESM propose à ses membres le bénéfice d'un système d'information géographique (SIG)

Considérant que la commune de Vimpelles souhaite bénéficier de ce système d'information géographique

Considérant la convention cadre proposée par le SDESM pour l'accès à ce service, et notamment ses dispositions financières

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes
- **AUTORISE** Madame le Maire à compléter et signer cette convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à

l'exécution de cette convention.

**DELIBERATION N°2023-06-02 Réintégration des frais d'études (Chemin du Colombier)**

Madame le Maire indique qu'il convient de modifier le budget pour pouvoir réintégrer les frais d'études (Chemin du Colombier)

Ainsi, il convient d'adopter la décision modificative suivante :

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

2151 (041) 19 748.79 €

**INVESTISSEMENT RECETTES**

2031 (041) 18 877.34 €

2033 (041) 871.45 €

**DELIBERATION N°2023-06-03 Remboursement du loyer du photocopieur de la mairie**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Suite à un double paiement du loyer du photocopieur, il y a lieu de se faire rembourser la facture d'un montant de 2463.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter le remboursement du loyer du photocopieur pour un montant de 2463.01 €.

**DELIBERATION N°2023-06-04 Vente de la parcelle A 449 (bien vacant et sans maître)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, accepte de vendre à un administré de la commune la parcelle A 449, sise Ruelle des Vignes, dans le cadre d'un bien vacant et sans maître pour un montant de 40 000 € frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Autorise Madame le Maire** à signer l'acte de vente auprès de l'Etude Me Muriel ROULET-REY à Donnemarie-Dontilly.

## **DELIBERATION N°2023-06-05 Intégration du bien vacant et sans maître (parcelle A449) dans l'état de l'actif de la commune**

Madame le Maire indique qu'il convient de modifier le budget pour pouvoir intégrer le bien vacant et sans maître dans l'état de l'actif de la commune (parcelle A 449)

Ainsi, il convient d'adopter la décision modificative suivante :

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

2111 (041) + 40 000 €

### **INVESTISSEMENT RECETTES**

1328 (041) + 40 0000 €

### **Vente du logement communal 9 Rue d'Heurtebize**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de la vente du logement communal a eu lieu le 05 juin 2023 chez Me Muriel ROULET REY à Donnemarie Dontilly.

**Prix de vente :** 180 000 €

Nous félicitons Mr et Mme BINET pour cette acquisition.

## **COMMUNICATION DIVERSES**

### **Transports scolaires 2023-2024**

Madame ANSELIN Myriane, gestionnaire CSS à Ile de France mobilités informe le Conseil Municipal de la nouvelle gestion des circuits spéciaux scolaires pour la rentrée 2023-2024.

La desserte du RPI qui était jusqu'à présent assurée via une ligne régulière, sera désormais assurée par un circuit spécial scolaire réservé aux élèves, et plus sécurisant pour des enfants d'âge élémentaire et préélémentaire.

Les horaires et les arrêts ne sont pas modifiés.

Pour emprunter ces circuits, les enfants devront impérativement faire l'acquisition d'une carte Scol'R au tarif de 24€/an.

La souscription à ce titre de transport se fait en ligne.

[Iledefrance-mobilites.fr/imaginer-carte-scol-r](http://Iledefrance-mobilites.fr/imaginer-carte-scol-r).

### **Procédure d'un bien vacant et sans maître : A 448**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait la possibilité de procéder à un bien vacant et sans maître sur la parcelle A 448, sise Ruelle des Vignes. Les démarches sont en cours.

Affaire à suivre... !

### **Jury Criminel 2023**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, la désignation des jurés appelés à siéger en Cour d'Assises est effectuée par tirage au sort, à partir des listes électorales. Tirage au sort effectué à Villiers Saint Georges.

Monsieur LEMONNIER Loïc a été nommé pour notre commune.

### **Fête de la Saint Jean**

La Fête de la Saint Jean aura lieu le samedi 24 juin 2023 à partir de 19 heures. Soirée dansante, feu d'artifice, et restauration sur place.

Venez nombreux. !!

### **Travaux église**

La fin des travaux pour la tranche 2 et 3 est prévue pour fin octobre 2023.

La tranche 4 sera envisageable en fonction des finances de la commune et une aide pour les subventions à 100%.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Site internet**

Suite aux échanges avec Monsieur MERCADIER, gestionnaire du site internet de la commune, Monsieur REMBLIER Stéphane, responsable informatique de la commune, informe le Conseil Municipal le souhait de reprendre la main pour remettre au goût du jour le site.

Il demande aux conseillers municipaux leur participation. Madame MOREAU Nathalie et Monsieur LE FOLL Stéphane se proposent.

### **Collège de Bray sur Seine**

Monsieur LANGELLIER Guillaume demande à Madame le Maire de voir avec le Président du RPI, la possibilité d'effectuer la visite du collège de Bray sur Seine pour les enfants qui rentrent en 6<sup>ème</sup>.

Actuellement, il n'y a que les enfants qui partent à Donnemarie-Dontilly qui en bénéficient.

### **Panneaux photovoltaïques**

En ce qui concerne la cession d'activité de la Société LAFARGE, il ne reste que 2 à 3 papiers à fournir pour récupérer le quitus de la Société LAFARGE.

Le projet toujours en étude faune flore jusqu'à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50mn.











